

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 17 juin 2008

Etaient présents : M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. ROZET, Mme SUCHET, Mme MARTINEZ, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, Mme HADJ, M. BADET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, Mme CHAMPLIAUD.

Absents et excusés : M. GERARD a donné pouvoir à M. AMBROSIONI
Mme SANGIORGIO a donné pouvoir à M. MAZUREK
M. MARTIN a donné pouvoir à Mme BOUILLOT
M. FRIZOT a donné pouvoir à M. EMORINE
M. CLAIR
Mme MERLIN-JASICKI a donné pouvoir à M. ROZET
M. CHAILLET a donné pouvoir à Mme CHAMPLIAUD

Mme HADJ Farial a été nommée Secrétaire.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2008.

Le Maire signale qu'il y a lieu de rectifier le compte rendu du 14 avril 2008 en notant que M. GERARD et Mme SUCHET étaient présents. Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

2° - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Depuis la Loi du 06 février 1992, les Conseils Municipaux des Communes de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'adopter un règlement intérieur (CGCT, article L.2121-8) dans les 6 mois de leur installation. En réponse à la question de M. LAUTISSIER, le Maire précise que les questions orales sont posées en fin de séance et que les conseillers ont le droit d'exposer en séance des questions sur les affaires figurant à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'article 31 : bulletin d'information générale, Monsieur LAUTISSIER demande le nombre de caractères pour 1/3 page. Le Maire indique que c'est le service communication qui indique le nombre de caractères.

Le Maire signale qu'il n'a, jusqu'à ce jour, jamais censuré les textes remis par les élus.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

3° - Formation des élus.

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des Conseillers Municipaux.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de prévoir chaque année au budget une enveloppe financière pour la formation des élus municipaux d'un montant égal à 10% du montant des indemnités des élus. Chaque élu ne peut bénéficier que de 18 Jours de formation sur toute la durée du mandat.
- d'approuver les conditions de prise en charge de la formation des élus, lesquelles se feraient selon les principes suivants :

- . agrément des organismes de formations ;
- . dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- . liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- . répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

4° - Maison de Quartier – Centre Social des Rompois – Travaux d'aménagement et de rénovation – Autorisation de signature des marchés.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été lancé le 25 avril 2008 ; la réception des candidatures fixée au 29 mai 2008, à 17 heures.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 Juin 2008 à 17 heures pour l'ouverture des plis et le 12 juin 2008 à 17 heures pour le jugement des offres et l'attribution des marchés.

Elle a déclaré fructueux les lots : 5 - 6 - 8 - 9 - 11 et infructueux les lots : 1 – 2 – 3 – 4 – 7 – 10. Les entreprises suivantes ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
5	Plâtrerie – Peinture – Faux-plafonds	VAILLEAU CREPI	57 823.42
6	Carrelages - Faiences	ULICZNY	2 814.10
8	Plomberie – Sanitaire	SANI CONFORT	8 556.83
9	Chauffage - Ventilation	SANI CONFORT	5 285.93
11	Elévateur PMR	MARCO	16 170.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire

- à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO pour les lots 5 - 6 - 8 - 9 - 11
- à engager la procédure de marché négocié pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 – 7 – 10
- à signer les marchés pour ces 6 lots avec les entreprises qui seront retenues par la CAO, à l'issue de la procédure négociée.

Le Maire demande aux membres de la CAO de bien vouloir informer de tout empêchement d'assister aux réunions afin de convoquer un suppléant.

5° - Construction d'une salle de sports – Avenant pour allongement du délai contractuel

En raison d'un retard d'exécution des travaux suite

- à des problèmes techniques ayant nécessité des études complémentaires demandées par les Bureaux d'Etudes, à savoir :
 - l'application du nouveau DTU pour les dallages en pleine masse, non connu lors de l'élaboration des pièces écrites du DCE, a conduit à recalculer les dalles et fondations ce qui a stoppé l'entreprise de gros œuvre pendant 3 semaines
 - l'entreprise de plâtrerie-peinture a commencé les travaux avec 2 mois de retard du fait d'une étude supplémentaire pour la cloison séparative entre la salle de gymnastique et la salle de judo
- à la programmation de la réalisation des abords par la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines

La fin des travaux de construction de la salle de sports est repoussée au 1^{er} septembre 2008.

M. BADET s'étonne car la loi est sortie il y a 2 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte un avenant pour allonger le délai contractuel qui à l'origine était de 12 mois, à effet du 7 mai 2007.

6° - Subventions.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- Musicalo : 1 000 €
- Association Voile Modélisme Montceau : 30 €
- Comité de développement du canal du centre : 83.64 € (complément de la subvention de 1 100 E accordée le 8 février 2008).

M. MAZUREK apporte les précisions suivantes sur le festival Musicalo qui sillonnera le Canal du centre du 29 juillet au 10 août 2008. Il a pour but de valoriser le patrimoine industriel, viticole et historique du Canal en s'appuyant sur diverses formes de créations artistiques et de permettre à de jeunes artistes de se faire connaître. La péniche s'installera à l'escale nautique le vendredi 1^{er} août. En milieu d'après midi, marché des saveurs, festival de chansons. En soirée : 3 concerts (chanson française, jazz rock chanson afro et chanson française métissée), un spectacle son et pyrotechnie est prévu. La Ville prendra en charge une partie de l'organisation.

7° - Indemnité de Conseil au Receveur Municipal de la Commune.

Le Receveur Municipal a en charge la tenue de la comptabilité, le contrôle du respect des lois et règlements à travers les actes quotidiens de gestion. Il est également le conseiller de la Commune pour la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à Monsieur MERLOT, Trésorier de Montcenis-Montchanin, Receveur Municipal de la Commune de BLANZY, l'indemnité de conseil, au taux maximum, à compter du 09 mars 2008 date de renouvellement du Conseil Municipal de la Commune. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- de reconduire cette indemnité à l'intéressé pour les années futures, et ce jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal.

8° - Demande de dispense d'autorisation de poursuivre à la phase de commandement.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur le Trésorier de Montcenis-Montchanin la dispense permanente d'autorisation de poursuivre à la phase de commandement comme le permet l'article R 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce, afin d'accélérer les procédures de recouvrement par voie contentieuse, lorsque notamment, un titre de recette a été émis par l'ordonnateur.

Cette faculté n'est pas réhabilitaire vis-à-vis des contribuables qui peuvent, de toute manière, introduire une demande en remise ou en modération à titre gracieux. Il ne s'agit, en fait, que d'un allègement de procédure.

9° - Ecole Municipale de Musique – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2008 / 2009.

M. MAZUREK signale que la qualité et le dynamisme de l'Ecole Municipale de Musique ont été évoqués lors de la réunion de la Commission Culture élargie aux professeurs et aux parents. 117 élèves fréquentent l'école actuellement. Une présentation « découverte des instruments » en direction des enfants a été initiée par un professeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1°) fixe les tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009 ainsi qu'il suit :

	SOLFEGE			INSTRUMENTS		
	Années Scolaires			Années Scolaires		
	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Elèves domiciliés à BLANZY						
ou						
Elèves domiciliés hors BLANZY mais dont les parents sont contribuables à BLANZY	35.40 € + 2.02 %	34,70 euros +2,05 %	34,00 euros	70.80 € + 2.02 %	69,40 euros	68,00 euros
Ou						
Elèves dont les parents sont musiciens à l'Harmonie Municipale ou professeurs à l'Ecole Municipale de Musique						
ou						
Elèves domiciliés hors BLANZY et musiciens eux-mêmes à l'Harmonie						
Elèves domiciliés Hors BLANZY	49.60 € + 2.06 %	48,60 euros	47,60 euros	99.20 € + 2.06 %	97,20 euros	95,20 euros

2°) décide d'appliquer :

- le tarif dégressif suivant dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits :

- * 1^{er} enfant : plein tarif ou ½ tarif (familles en difficulté)
- * 2^{ème} enfant : abattement de 25 %
- * 3^{ème} enfant : abattement de 50 %
- * 4^{ème} enfant : gratuit.

- le ½ tarif pour les enfants des familles en difficulté après enquête, avec prise en compte des abattements dégressifs.

10° - Questions diverses.

A/ Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux – avenant au contrat

Suite à une erreur dans la délibération du 14 avril 2008, Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat passé avec la SA BADET à Montceau-les-Mines à effet du 1^{er} janvier 2002 pour le maintien en état de bon fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et installations connexes, et ce compte tenu des nouvelles installations réalisées aux tribunes vestiaires et à la salle des fêtes lors des travaux de rénovation (1) et autorise le Maire à signer ce document.

Montant :

EVA (Salle des fêtes) : chaufferie : 830.00 € HT
 (1) Installation intérieure traitement d'air : 1 260.00 € HT = 2 090 € HT
 Stade (tribunes vestiaires) : chaufferie : 730.00 € HT
 (1) Eau chaude solaire – ventilation : 842.00 € HT = 1 572 € HT

Marché initial : 14 628.68 + avenant n° 1 de 2 102.00 = 16 730.68 € HT soit une augmentation de 14.37 %.
 Revalorisation chaque année selon les modalités du contrat.

B/ Dotation de développement rural pour 2008 – demande de subvention

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DDR 2008 pour :

- Les travaux de rénovation et d'aménagement de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois.

L'aide est sollicitée pour la création d'un espace documentation et information avec accès à des revues, des ouvrages en direction des animateurs et des parents. Les personnes seront accueillies en toute discrétion dans ce lieu.

Cet aménagement donnera également la possibilité de mieux organiser le point info familles, avec une proposition plus ciblée des documents proposés et un accompagnement dans le cadre du travail sur la parentalité. Il permettra de susciter des rencontres entre les parents pour le partage d'expériences et d'entraide, de favoriser l'accueil et l'accompagnement des familles fragilisées, de proposer un accompagnement sur les questions éducatives, de participer au renforcement des liens sociaux et des solidarités.

L'estimation des travaux, s'élève à :

▪ Travaux	237 950,00 euros HT
▪ Frais annexes (Architecte, Contrôle Technique, SPS)...	45 000,00 euros HT
Total HT	282 950,00 euros HT

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Recettes :

- Etat – DGE 2008 (dossier en cours d'étude)	80 000 €
- Etat – DDR 2008	10 000 €
- Conseil Général (Programme Départemental de Soutien aux Projets Communaux 2007)	51 711 €
- Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire	14 122 €
- Autofinancement communal et emprunt	127 117 €

C/ Aménagement et équipement d'un foyer-club pour personnes âgées – solde des échéances du prêt consenti par la CRAM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de régler, sur l'exercice 2008, le montant des échéances (années 2008 à 2010) restant dû sur le prêt consenti par la CRAM à la Commune pour les travaux d'aménagement du foyer club des Anciens, soit la somme de 573.93 euros.

D / Personnel Communal - Rémunération du Directeur de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rémunérer le Directeur de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois sur la base du 11^e échelon du grade d'Attaché Territorial, à compter du 1^{er} Juin 2008.

E – Ecoles primaires, élémentaires et maternelles – Connexion à Internet – Convention avec la CCM.

Comme les années précédentes, la CCM et la Commune décident de collaborer activement au développement des usages pédagogiques des services en ligne et du multimédia, dans les écoles élémentaires situées sur le territoire de la Communauté.

Afin de favoriser l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques, la CCM a décidé de mettre en œuvre des connexions internet à haut débit dans les écoles situées sur son territoire. La dépense ouvrant droit à cette prise en charge comporte la mise en œuvre et l'utilisation des services du fournisseur d'accès à internet. Elle couvre les frais d'accès aux services, fourniture des équipements d'extrémité comprise, à l'exception des routeurs, et le coût de l'abonnement mensuel, à l'exception des coûts liés à la ligne support de connexion dans les cas d'une connexion ADSL et des éventuels services additionnels à la fourniture d'accès.

La prise en charge de l'abonnement s'élève à 100 % de la dépense pour l'ensemble des écoles élémentaires de la commune, dans la limite d'un plafond annuel, hors frais de mise en service, de 800 € TTC par an et par établissement.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la convention définissant les modalités d'attribution de l'aide et autorise le Maire à signer ce document pour l'année 2008.

F/ Commission Communale des Impôts Directs – composition

Ont été nommés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Saône-et-Loire, les contribuables suivants, pour la période comprise entre le 5 juin 2008 et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal (mars 2014) :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
- BATHIARD Lucienne - BADET Guy - BERTRAND Paul - SULLO Antoine - JUIF Bernard - ROUGET Bernard - LAUTISSIER Jacquy - DE VAUCELLES Roland	- MANNEVEAU André - BOLUSSET André - MONNERET André - JUILLET Armand - DEBROIS Henri - BONY André - TISSIER Martine - VERNAY Christian

G/ Mise à disposition d'un local pour les conseillers municipaux minoritaires

Madame BUTTIGNOL demande au Maire le renouvellement de la mise à disposition de la salle n° 4 à la Maison des Sociétés. Le Maire confirme en demandant un courrier.

H/ Concert de la chorale Ad Libitum

Monsieur GERARD a chargé M. AMBROSIONI de remettre à chaque conseiller une invitation pour le concert qui aura lieu le 25 juin 2008, à 20 h 30, à l'église.

I/ Manifestations

Monsieur MAZUREK adresse ses félicitations à BLANZY ESPACE pour « la rencontre, c'est quoi ? » dont le point fort a été le théâtre « le bal » avec le Théâtre Zoom et les jeunes de l'ESAT du Vernoy, aux services techniques de la ville pour l'aide à l'organisation de la Route de Saône-et-Loire.

Il rappelle la Fête de la Musique le 21 juin, de 17 h à 19 h 30, sur le carreau du Puits Saint-Claude au Musée de la Mine, avec la participation des associations blanzynaises.

J/ Projet de la zone d'aménagement des Curtils.

Un document condensé du projet est remis aux conseillers municipaux.

K/ Fête de BLANZY

Madame BOUILLOT informe le conseil que la fête patronale débutera le vendredi 27 juin avec l'implication des restaurants du centre ville : La Cigale et le Maryland qui proposeront un menu commun à 15 €. Le restaurant Brochot (Hôtel du Centre) était partie prenante mais il s'avère être complet ce soir là. Cette démarche a pour but de redynamiser la fête foraine dont la fréquentation s'étiole d'année en année.

Le Maire signale que malheureusement, BLANZY n'est pas la seule Commune à voir sa fête patronale périlcliter.

Le Samedi soir 28 juin : retraite aux flambeaux

Le dimanche après-midi 29 juin : course cycliste organisée par l'UVB.

L/ Conseil Municipal

Le prochain conseil aura lieu le 11 juillet 2008. Il aura à donner son avis sur le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Bourbince.